



## Commune de LE BOUPÈRE

\*\*\*\*\*

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **1<sup>er</sup> mars 2022**

**PRESENTS** : Mmes, MM, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, BOUCHET Y, DEMONCHY L, FONTENEAU E, GUERY D, GUILLOTEAU R, LEGERON S, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU E, MOREAU S, POIRIER I, REZEAU C, REZEAU C, VILLENEUVE F.

**EXCUSES** : CHENU Patrick (Pouvoir à Anne BIZON)

**SECRETAIRE** : Stéphanie MOREAU

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

<b>N° Decision</b>	<b>OBJET</b>	<b>Lieu</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Acquéreur (s)</b>
DMa2022 - N°1 Du 04/02/2022	Renonciation au droit de préempter	La Sillière de la route	Thérèse BLUTEAU	Mickaël BORDELAIS
DMa2022 - N°2 Du 21/02/2022	Renonciation au droit de préempter	La Daudière	Léo PAILLAT	Mickaël DELEPINE & Sabrina VANDIER (Chantonnay)

Madame le Maire aborde l'ordre du jour :

---

**D2022-20 / OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

---

Sous la présidence de Monsieur Cyril REZEAU 1<sup>er</sup> adjoint, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des différents budgets 2021 qui s'établissent ainsi :

**Commune résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	3 295 171,00
	Réalisé	1 019 293,27
	Reste à réaliser	652 746,71
Recettes	Prévu	3 295 171,70
	Réalisé	422 694,22
	Reste à réaliser	450 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	3 602 126,30
	Réalisé	1 712 122,68
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	3 602 126,30
	Réalisé	3 666 816,36
	Reste à réaliser	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		- 596 599,05
FONCTIONNEMENT		1 954 693,68
RESULTAT GLOBAL		1 358 094,63

**Chaufferie Bois résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	57 776,65
	Réalisé	57 079,18
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	57 776,65
	Réalisé	28 094,34
	Reste à réaliser	0
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	88 650,48
	Réalisé	49 357,16
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	88 650,48
	Réalisé	93 444,90
	Reste à réaliser	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		-28 984,84
FONCTIONNEMENT		44 087,74
RESULTAT GLOBAL		15 102,90

**Lotissement Château d'Eau résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	155 885,83
	Réalisé	155 885,76
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	155 885,83
	Réalisé	88 402,07
	Reste à réaliser	0
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	145 999,26
	Réalisé	136 878,28
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	145 999,26
	Réalisé	87 419,49
	Reste à réaliser	
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		-67 483,69
FONCTIONNEMENT		-49 458,79
RESULTAT GLOBAL		-116 942,48

**Lotissement Grand Champ 2**  
**résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	1 258 851,08
	Réalisé	422 119,43
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	1 258 851,08
	Réalisé	145 643,04
	Reste à réaliser	0
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	1 119 208,04
	Réalisé	276 476,39
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	1 119 208,04
	Réalisé	276 476,72
	Reste à réaliser	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		-276 476,39
FONCTIONNEMENT		0,33
RESULTAT GLOBAL		-276 476,06

**Lotissement Extension du Château d'Eau**  
**Résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	226 770,48
	Réalisé	33 803,14
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	226 770,48
	Réalisé	12 632,74
	Reste à réaliser	0
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	215 637,74
	Réalisé	21 170,40
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	215 637,74
	Réalisé	21 170,40
	Reste à réaliser	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		-21 170,40
FONCTIONNEMENT		0
RESULTAT GLOBAL		-21 170,40

**Lotissement Ilot Marne**  
**Résultat de l'exercice 2021**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANTS 2021</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	100 000,00
	Réalisé	45 654,95
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	100 000,00
	Réalisé	0
	Reste à réaliser	0
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	100 005,00
	Réalisé	45 654,95
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	100 005,00
	Réalisé	45 654,95
	Reste à réaliser	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
INVESTISSEMENT		-45 654,95
FONCTIONNEMENT		0
RESULTAT GLOBAL		-45 654,95

Madame le Maire ayant quitté l'assemblée,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets tels que résumés ci-dessus.

---

**D2022-21 / OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

---

Madame le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, elle présente au Conseil les comptes de gestion de 2021 établis par Mme Gandit, Percepteur de la Trésorerie des Herbiers, concernant le budget principal de la Commune et des budgets annexes, chaufferie bois, lotissements de l'Ilot Marne, du quartier du Château d'eau, du grand champ 2 et de l'extension du château d'eau.

Madame le Maire présente ainsi les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du compte de gestion dressé par le Receveur.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées, à l'unanimité

- ✓ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

---

**D2022-22 / OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS**

---

✓ **COMMUNE :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 954 693,68 €
- ❖ Constatant que le compte administratif présente le déficit d'investissement suivant :

Résultat de clôture 2021 Investissement / déficit	596 599,05
+RAR Dépenses	652 746,71
-RAR recettes	450 000,00
Besoin de section d'investissement	799 345,76

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ A l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) pour 799 345,76 €
- ❖ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 1 155 347,92 €

✓ **BUDGET CHAUFFERIE BOIS :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 44 087,74 €
- ❖ Constatant que le compte administratif présente le déficit d'investissement de 28 984,84 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ A l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) pour 28 984,84 €
- ❖ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 15 102,90 €

✓ **BUDGET LOTISSEMENT LE CHATEAU D'EAU :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un déficit cumulé de fonctionnement de 49 458,79€
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 67 483,69 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Report du déficit de fonctionnement (002) pour 49 458,79 €
- ❖ Report du déficit d'investissement (001) pour 67 483,69 €

✓ **BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP 2 :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 0,33€
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 276 476,39 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Report de l'excédent de fonctionnement (002) pour 0,33 €
- ❖ Report du déficit d'investissement (001) pour 276 476,39 €

✓ **BUDGET LOTISSEMENT EXTENSION DU CHATEAU D'EAU :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif ne présente ni déficit ni excédent de fonctionnement
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 21 170,40 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Report du déficit d'investissement (001) pour 21 170,40 €
- ❖ Aucun report en section de fonctionnement.

✓ **BUDGET LOTISSEMENT ILOT MARNE :**

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- ❖ Constatant que le compte administratif ne présente ni déficit ni excédent de fonctionnement
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 45 654,95 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Report du déficit d'investissement (001) pour 45 654,95 €
- ❖ Aucun report en section de fonctionnement.

---

**D2022-23 / OBJET : SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES ET CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

---

Madame Catherine REZEAU, adjointe, présente la demande de l'association Familles Rurales et rend compte de l'avis émis par la commission finances.

Mme REZEAU rappelle que l'association Familles Rurales gère des services importants dans la vie de la commune tels que l'accueil périscolaire, l'animation à destination des jeunes et l'école de musique. Au vu du budget prévisionnel fourni par l'association, Mme REZEAU propose une subvention d'équilibre du montant suivant :

École de musique	7 466 €
Accueil périscolaire et centre de loisirs	74 154 €
<b>Total</b>	<b>81 620 €</b>

Madame REZEAU précise que la commune versera tout d'abord un acompte de 63 000 € en trois versements de 21 000 € chacun. Ensuite, en fin d'année, en fonction des besoins qui seront mis en évidence, la commune versera le solde.

Madame le Maire demande alors au Conseil Municipal son avis.

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ACCORDE** une subvention d'un montant total de 81 620 € à l'association Familles Rurales dont 7 466 € pour l'école de musique et 74 154 € pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, et le périscolaire,
- ✓ **DIT** que les crédits seront ouverts à hauteur de 81 620 €, soit le montant total estimé nécessaire mais que cette somme sera réajustée en plus ou en moins selon les besoins de l'association en fin d'année,
- ✓ **DECIDE** qu'un acompte sera versé en 3 fois :
  - 21 000 € en mai
  - 21 000 € en août
  - 21 000 € en octobre et le solde en fin d'année, en fonction des besoins qui seront mis en évidence.

---

**D2021-24 / OBJET : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2022**

---

Madame Rézeau, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux conseillers qu'en vertu du contrat d'association, le calcul de l'évaluation du coût moyen d'un élève de l'école publique Pierre Menanteau prend en compte la moyenne des effectifs et la moyenne des dotations des trois dernières années (2019-2020-2021). Elle donne les explications nécessaires sur les dépenses et les effectifs et précise que :

- Le coût moyen de 2019 à 2021 est de : **821,33 €**
- L'effectif moyen de l'Ecole Privée Mixte de 2019 à 2021 = **176**
  - Détermination du montant de la participation de la commune :

$821,33 \text{ €} \times 176 = \mathbf{144\ 554,08 \text{ €}}$  arrondi à **144 554 €**

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ATTRIBUE** une participation aux frais de fonctionnement à l'École Privée Ste Marie sous contrat d'association (n° 01-50 du 14/05/2001) de 144 554 € sur l'année 2022 ;
- ✓ **DECIDE** qu'elle sera versée à l'OGEC en 4 fois : 36 138 € en avril, juin, septembre et le solde de 36 140 € en décembre.

---

**D2021-25 / OBJET : ECOLE PIERRE MENANTEAU, MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**

---

Mme REZEAU, adjointe aux affaires scolaires, rappelle la décision prise par délibération D2019-30 du 27 mai 2019 établissant les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Pierre Menanteau.

Elle précise que l'effectif de l'école au 1<sup>er</sup> septembre 2021 était de 111 enfants sur la base des chiffres transmis par l'Education Nationale.

Mme REZEAU propose la participation suivante pour 2022 :

Nature de la participation		Modalités	Montant proposé pour 2022
Consommables :	<i>Fournitures scolaires (pour les élèves et pour les cours)</i> Peinture, fichiers de lecture, livrets de géométrie, bricolage et accessoires par exemple	Montant fixé par élève	34 € par enfant
Matériel pédagogique :	Matériel pédagogique : livres jeunesse, achat de manuels de lecture supplémentaire et/ou renouvellement, mallette pédagogique, matériel, jeux de cour, logiciels éducatifs.	Montant forfaitaire par année civile	1 700 €
Matériel de Direction	Essentiellement fournitures de bureau	Forfait par année civile	100 €
Papier		Forfait par année civile	500 €

Mme REZEAU rappelle que les effectifs pris en compte sont ceux retenus, à la rentrée scolaire de septembre 2021 par l'Education Nationale, dans la base élèves du 1<sup>er</sup> degré.

Il sera proposé un ajustement à la hausse ou à la baisse fin septembre 2022 en fonction des nouveaux effectifs, si ceux-ci varient de plus ou moins 10 enfants.

Elle répond ensuite aux questions qui lui sont formulées,

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- ✓ **ATTRIBUE** à l'école Pierre Menanteau 34 € par élève sur la base des effectifs de septembre 2021 pour l'achat de consommables, 1 700 € pour l'achat de matériel pédagogique, 100 € pour les frais de direction, et 500 € de papier ;
- ✓ **RAPPELLE** que les effectifs sont ceux de la rentrée scolaire en cours, c'est à dire septembre 2021, et sont issus de la base élèves 1<sup>er</sup> degré de l'Education Nationale ;
- ✓ **PREVOIT** qu'un ajustement à la hausse comme à la baisse sera présenté en conseil en septembre ou octobre de l'année 2022 en fonction des nouveaux effectifs connus si ceux-ci varient de plus ou moins dix enfants.



---

**D2022-26 / OBJET : SUBVENTIONS 2022 – ASSOCIATIONS LOCALES ET D'INTERET GENERAL**

---

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et de la commission finances, après explication de l'adjointe en charge des associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2022 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Décision du CM</b>
APEL Ecole Ste Marie	3 096 €
APEEP Ecole Pierre Menanteau	1 998 €
Les chemins de la détente	1 000 €
« Les Joyeux Vendéens »	600 €
Amicale des boulistes	150 €
Mille pages	60 €
France ADOT 85	50 €
France Parkinson	50 €
Les Restos du cœur	50 €
Solidarité Paysans 85	50 €
Alcool Assistance	50 €
Vie Libre	50 €
Secours catholique	50 €
Secours populaire	50 €
SOS Femmes Vendée	50 €
AREAMS	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 404 €</b>

---

**D2022-27 / OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNALE 2022**

---

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de budget pour l'exercice 2022,  
➤ Vu la refonte de la fiscalité locale et l'absence de pouvoir de délibération sur le taux sur la taxe d'habitation ;  
➤ Vu l'absence des bases à la date du vote du budget ;

- ✓ **DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER** les taux des contributions directes 2022 selon le tableau suivant :

	<b>TAUX</b>
Foncier bâti	33,31
Foncier non-bâti	43,28

- ✓ **INDIQUE** que le taux de taxe d'habitation en 2022 restera celui de 2019 soit 16,62 %  
✓ **RAPPELLE** que le produit attendu a été calculé sur les bases d'imposition 2021 légèrement réévaluées en l'absence des bases prévisionnelles 2022.

---

**D2022-28 / OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

---

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les budgets primitifs qui leur ont été préalablement détaillés et qui se synthétisent ainsi :

**■ BUDGET PRINCIPAL :****Investissement**

Dépenses : 6 398 745,76  
Recettes : 6 398 745,76

**Fonctionnement**

Dépenses : 3 414 190,84  
Recettes : 3 414 190,84

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : (dont 652 746,71 de RAR)  
Recettes : (dont 450 000,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : (dont 0.00 de RAR)  
Recettes : (dont 0.00 de RAR)

**■ BUDGET CHAUFFAGE BOIS ÉNERGIE :****Investissement**

Dépenses : 63 687,74  
Recettes : 63 687,74

**Fonctionnement**

Dépenses : 91 500,90  
Recettes : 91 500,90

Pour rappel : Aucun reste à réaliser sur ce budget

**■ BUDGET – LOTISSEMENT DU QUARTIER DU CHÂTEAU D'EAU:****Investissement**

Dépenses : 67 483,69  
Recettes : 67 483,69

**Fonctionnement**

Dépenses : 116 942,48  
Recettes : 116 942,48

Pour rappel : Aucun reste à réaliser sur ce budget

**■ BUDGET – LOTISSEMENT DU GRAND CHAMP 2 :****Investissement**

Dépenses : 1 249 950,20  
Recettes : 1 249 950,20

**Fonctionnement**

Dépenses :	979 474,14
Recettes :	979 474,14

Pour rappel : Aucun reste à réaliser sur ce budget

■ **BUDGET – LOTISSEMENT EXTENSION DU CHÂTEAU D’EAU :**

**Investissement**

Dépenses :	136 778,20
Recettes :	136 778,20

**Fonctionnement**

Dépenses :	115 612,80
Recettes :	115 612,80

■ **BUDGET – LOTISSEMENT ILOT MARNE :**

**Investissement**

Dépenses :	141 123,83
Recettes :	141 123,83

**Fonctionnement**

Dépenses :	95 473,88
Recettes :	95 473,88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **VOTE** les budgets 2022

---

**D2022-29 / OBJET : LABELLISATION DES SENTIERS « LA FORÊT » ET « LE BEUGNON »**

---

Madame le Maire indique que dans le cadre de la démarche de valorisation des sentiers pédestres, engagée par le Département, la Commune du Boupère a sollicité la labellisation des sentiers « La Forêt » et « Le Beugnon ».

Ces sentiers ont été évalués par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Vendée, qui a rendu un avis favorable à la labellisation de ces sentiers.

La labellisation des sentiers sera soumise à l'accord des instances du département lors de la prochaine commission permanente.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Vendée doit recevoir la délibération du conseil municipal sollicitant cette labellisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** la labellisation des sentiers « La Forêt » et « Le Beugnon »,
- ✓ **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Anne BIZON**

#### *Ressources humaines*

La commune a décidé de recruter un responsable des services techniques suite au départ de l'agent occupant ce poste. De nombreux candidats se sont manifestés et des entretiens ont eu lieu, une décision sera prise dans les prochains jours.

#### *Fouilles archéologiques*

Suite à une modification du projet de construction de la salle multifonction, la commune n'a plus l'obligation de réaliser un diagnostic archéologique aux alentours de la maison déconstruite rue de la Marne.

#### *Retraités communaux*

Plusieurs agents sont partis à la retraite pendant la période du COVID. Il sera organisé un pot de départ avec l'ensemble du personnel communal et des élus.

### **Cyril REZEAU**

#### *Point sur les travaux*

Le passage des réseaux souples est en cours sur le lotissement « Le Grand Champ 2 ». Une réunion se tiendra le 1<sup>er</sup> avril entre les architectes et les acquéreurs.

Concernant l'extension du lotissement du « Château d'eau », les réseaux d'eau vont être installés et la vente des lots pourra être envisagée courant avril.

### **Catherine REZEAU**

#### *Marché*

La Roulotte Herbretaise sera présente pour le prochain marché. Un traiteur sera présent pour les grands marchés et le P'tit Vrac une fois par mois.

Des thèmes seront aussi mis en place pour les grands marchés afin de dynamiser les évènements ; à ce titre les associations seront, elles aussi, présentes pour faire des animations.

### **Bruno MARIUZZA**

#### *Désherbage*

Il est nécessaire d'effectuer un désherbage du terrain de football. Pour ce faire, de nombreux volontaires seront présents mercredi 9 mars.

#### *Réemploi de matériaux*

Le parquet de la salle du Lavoir est en chêne massif et en relativement bon état, c'est une opportunité pour sa réutilisation pour la nouvelle salle multifonctions. Néanmoins il sera nécessaire de faire appel à des bénévoles et des professionnels pour le démonter. De l'OSB pourra aussi être récupéré.

Avant de clore la séance Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 4 avril 2022**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H00.

---

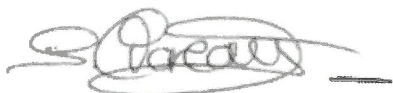
---

**AFFICHE LE 14 MARS 2022**

---

---

La secrétaire  
Stéphanie MOREAU



Le Maire  
Anne BIZON



